



Procès verbal non complet en belgique

Par **Neo911**, le **22/11/2010** à **11:45**

Bonjour,

j'ai reçu le 20/11/2010 un document du "parquet du procureur du roi section tribunal de police" datant du 15/11/2010 composé de deux feuilles, une totalement écrite en Belge avec une partie à remplir en bas (en Belge également) et une reprenant le texte de la première (sans la partie à remplir) mais en Français.

Cette lettre m'annonce que je dois payer la somme de 95 € avant le 15/12/2010 pour excès de vitesse.

Cependant cette lettre ne comporte aucune information sur la vitesse à laquelle j'ai été flashée, ni à quel endroit, ni le type de radar etc...

Que dois-je faire ?

Dois-je payer l'amende?

Comment puis-je avoir les détails de celle-ci ?

Quel sont les risques encourus en cas de non paiement ?

Merci de m'apporter une réponse sur ce point.

Cordialement.